

CONTRAT N° [Tarif Hb] - 1.234.567



Parties contractantes

Herr Max Mustermann
Musterstrasse 1
8000 Zürich

et

SUISA
Coopérative des auteurs
et éditeurs de musique
Bellariastrasse 82
8038 Zurich

(ci-après "CLIENT")

(ci-après "SUISA")

Objet du tarif

Tarif commun Hb – Droits d'auteur et droits voisins relatifs aux exécutions musicales pour manifestations dansantes et récréatives - Petites manifestations

- Base et parties intégrantes :** le tarif commun Hb des sociétés de gestion SUISA et SWISSPERFORM, ainsi que la feuille de calcul annexe au contrat (annexes) font partie intégrante du présent contrat. Le CLIENT déclare avoir reçu, compris et accepté ces documents. En cas de contradiction entre ce contrat (y compris la feuille de calcul annexe au contrat) et les dispositions du tarif, ces dernières l'emportent.
- SUISA octroie au CLIENT une licence pour les utilisations de musique réglées dans le tarif commun Hb, en particulier le **droit** :
 - d'exécuter de la musique lors de manifestations dansantes et récréatives en dehors de l'industrie hôtelière ;
 - d'enregistrer de la musique sur des supports sonores utilisés pour les manifestations susmentionnées.
- Le CLIENT s'engage à verser à SUISA les redevances calculées conformément au tarif commun Hb dans les 30 jours qui suivent l'établissement de la facture. Le CLIENT verse à SUISA un acompte annuel conformément à la feuille de calcul figurant en annexe du présent contrat. Le CLIENT communique spontanément à SUISA, jusqu'au 31 janvier de chaque année, toutes les données nécessaires à l'établissement du décompte final de l'année précédente.

Les redevances s'entendent sans la taxe sur la valeur ajoutée. Si celle-ci est à acquitter, en raison d'un assujettissement objectif impératif ou du fait de l'exercice d'un droit d'option, elle est due en plus par le CLIENT au taux d'imposition en vigueur.

- Le CLIENT ne bénéficie des rabais prévus par le tarif commun Hb que s'il respecte les conditions contractuelles et tarifaires.
- Entrée en vigueur du contrat :** 01.01.20xx
- Durée du contrat :** indéterminée

Tournez s.v.p.

7. **Garanties** : SUISA peut exiger des garanties de clients qui ne satisfont pas à leurs obligations de paiement dans les délais.
8. **Résiliation** : Le présent contrat peut être résilié pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 30 jours. Il peut de plus être résilié en tout temps à la date d'entrée en vigueur d'un nouveau tarif applicable aux utilisations de musique mentionnées dans le présent contrat. Si SUISA envoie au CLIENT un nouveau tarif en lui proposant de reconduire le présent contrat sur la base du nouveau tarif, celui-ci remplace alors l'ancien en tant que partie intégrante de ce contrat, dans la mesure où le CLIENT ne le résilie pas dans les 30 jours qui suivent la réception.

.....
Lieu, date

Lausanne,

.....
CLIENT

.....
SUISA